



**TRANSITIONS PRO
AUVERGNE RHONE-ALPES**

Immeuble « Le Panoramic »
83 - 85 Boulevard Marius Vivier Merle
69003 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2020**

TRANSITIONS PRO AUVERGNE RHONE-ALPES

Immeuble « Le Panoramic »
83 - 85 Bd Marius Vivier Merle
69003 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2020**

Aux membres du conseil d'administration,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du TRANSITIONS PRO AUVERGNE RHONE-ALPES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine TRANSITIONS PRO AUVERGNE RHONE-ALPES à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- Note 1.1 « Produits » relative aux produits perçus dans le cadre de la contribution PTP au titre de l'exercice 2020 sur l'année 2020 et en événement post clôture 2021 ;
- Note 1.4. » Charges et produits exceptionnels » relative au plan de Sauvegarde de l'emploi et à ses impacts sur les comptes 31/12/2020.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le Fongecif avait constitué des provisions depuis le 31/12/2017 pour couvrir le risque lié au plan de sauvegarde de l'emploi, conséquence de l'entrée en vigueur de la Loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier à la clôture les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir la cohérence des décaissements réalisés au cours de l'exercice 2020 avec les provisions constituées au 31/12/2019, à nous assurer de l'actualisation de cette provision avec les données et informations disponibles au moment de l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels aux membres du conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider TRANSITIONS PRO Auvergne Rhône Alpes ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de TRANSITIONS PRO Auvergne Rhône Alpes.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 mai 2021

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Emily Strickland.

Emily STRICKLAND

Commissaire aux comptes
Gérante - Associée

ANNEXE – Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACTIF	Brut	Amortissements	2020	2019	Ecart
Immobilisations Incorporelles	155 507 €	143 657 €	11 850 €	248 476 €	(236 625 €)
Immobilisations corporelles	2 352 750 €	2 073 925 €	278 825 €	612 336 €	(333 511 €)
Immobilisations financières	172 459 €	-	172 459 €	129 723 €	42 736 €
Compte liaison investissements			-	-	-
TOTAL I - Total Actif Immobilisé	2 680 715 €	2 217 582 €	463 134 €	990 535 €	(527 401 €)
Créances France Compétence			4 366 594 €	12 439 008 €	(8 072 414 €)
Créances sur autres subventions			400 000 €	600 000 €	(200 000 €)
Créances Fournisseurs			-	-	-
Autres créances			46 916 €	74 667 €	(27 751 €)
Charges Constatées d'avance			285 271 €	224 307 €	60 964 €
Valeurs mobilières de placement			-	-	-
Disponibilités			88 749 573 €	120 712 906 €	(31 963 333 €)
Compte Liaison Dispositif			27 833 446 €	51 623 520 €	(23 790 075 €)
TOTAL II - Total Actif Circulant			121 681 798 €	185 674 408 €	(63 992 610 €)
Total ACTIF	2 680 715 €	2 217 582 €	122 144 932 €	186 664 943 €	(64 520 011 €)

PASSIF	2020	2019	Ecart
Report à Nouveau	74 607 372 €	62 187 015 €	12 420 357 €
Excédent ou Déficit	(45 380 139 €)	12 420 357 €	(57 800 496 €)
Total I - Fonds Propres	29 227 233 €	74 607 372 €	(45 380 139 €)
Total II - Fonds Dédiés	416 376 €	455 352 €	(38 976 €)
Provisions pour risques	982 056 €	3 059 758 €	(2 077 702 €)
Provisions pour charges	-	-	-
Total III - Total Provisions	982 056 €	3 059 758 €	(2 077 702 €)
Emprunts et dettes assimilés	-	-	-
France Compétences	-	-	-
Charges à Payer pour EFF	62 967 840 €	56 058 370 €	6 909 469 €
Dettes Fournisseurs	312 298 €	455 839 €	(143 541 €)
Dettes fiscales et sociales	405 684 €	398 364 €	7 320 €
Autres dettes	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	6 367 €	(6 367 €)
Compte Liaison Dispositif	27 833 446 €	51 623 520 €	(23 790 075 €)
Total IV - Total Dettes	91 519 267 €	108 542 461 €	(17 023 194 €)
Total PASSIF	122 144 932 €	186 664 943 €	(64 520 011 €)

29th AUG 1962
The following is a list of
the names of the persons
who have been appointed
to the various committees
of the Council for the
year 1962-63.

Compte de résultat	2020	2019	Ecart
Concours de France Compétences	47 567 862 €	63 029 679 €	(15 461 818 €)
Contributions supplémentaires	2 975 €	10 095 €	(7 120 €)
Subventions de formation	1 055 352 €	313 007 €	742 345 €
Utilisations des fonds dédiés	-	2 088 293 €	(2 088 293 €)
Autres produits de formation, dont reprises de provisions	14 482 €	909 €	13 573 €
Total Produits de formation	48 640 670 €	65 441 982 €	(16 801 312 €)
Charges de formations	(45 881 215 €)	(47 717 499 €)	1 836 283 €
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	(42 071 945 €)	-	(42 071 945 €)
Reports en fonds dédiés	(468 093 €)	(455 352 €)	(12 741 €)
Autres charges de formation	-	(189 990 €)	189 990 €
Total Charges de Formation	(88 421 254 €)	(48 362 841 €)	(40 058 413 €)
TOTAL I - Résultat des activités de formation	(39 780 583 €)	17 079 142 €	(56 859 725 €)
Dotation fonctionnement au titre du CEP	-	4 701 426 €	(4 701 426 €)
Subventions de fonctionnement	-	-	-
Transfert de charges	12 768 €	83 197 €	(70 429 €)
Reprises de provisions pour risques et charges	-	-	-
Utilisation des fonds dédiés	-	-	-
Autres produits	3 768 €	136 €	3 632 €
Total des produits de fonctionnement	4 768 536 €	4 784 759 €	(4 768 223 €)
Autres achats et charges externes	(2 035 512 €)	(2 639 042 €)	603 530 €
Impôts et taxes	(449 133 €)	(440 312 €)	(8 820 €)
Charges de personnel	(4 371 809 €)	(4 264 332 €)	(107 477 €)
Dotations aux Amortissements et Provisions	(911 069 €)	(388 643 €)	(522 426 €)
Report en fonds dédiés	-	-	-
Autres charges de fonctionnement	0 €	(77 €)	77 €
Total charges liées au fonctionnement	(7 767 523 €)	(7 732 407 €)	(35 116 €)
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(7 750 987 €)	(2 947 648 €)	(4 803 339 €)
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION	(47 531 570 €)	14 131 494 €	(61 663 064 €)
Produits financiers	15 072 €	19 878 €	(4 806 €)
Charges financières	(25 €)	-	(25 €)
TOTAL IV - Résultat Financier	15 047 €	19 878 €	(4 831 €)
Produits exceptionnels	2 684 263 €	937 253 €	1 747 010 €
Charges exceptionnelles	(544 260 €)	(2 663 498 €)	2 119 238 €
TOTAL V - Résultat Exceptionnel	2 140 002 €	(1 726 245 €)	3 866 247 €
Imposition des placements	(3 618 €)	(4 770 €)	1 152 €
Excédent ou Déficit	(45 380 139 €)	12 420 357 €	(57 800 496 €)

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT
 Société de Commissaires aux Comptes
 56, Boulevard Gustave Flaubert
 63010 CLERMONT FD CEDEX 1
 ☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

Contrairement à l'exercice précédent 2019/2018 qui avait nécessité la présentation d'un bilan et d'un compte de résultat proforma 2018, l'exercice 2020/2019 met en œuvre un traitement homogène des millésimes comparés, satisfaisant au règlement n°2019-03 du 5 juillet 2019 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), homologué par l'arrêté du 26 décembre 2019.

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

SAFI VISAS & COMMISSARIAT
Société de Commissariat
26, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 0473 43 48 00 - Fax 0473 43 48 00

PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS

PRO

Auvergne
Rhône-Alpes

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

Annexes 2020

SAINT-VICTOR & C^{IE} SA
2010 CLEVERLY PT. CEDEX
2010 CLEVERLY PT. CEDEX
2010 CLEVERLY PT. CEDEX
2010 CLEVERLY PT. CEDEX

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été mises en œuvre conformément au règlement n°2019-03 du 5 juillet 2019 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2019 publié au Journal Officiel, relatifs aux organismes paritaires agréés de la formation professionnelle au titre des prises en charge des Projets de Transition Professionnelle et du financement des Congés Individuels de Formation.

Les mesures de simplification comptable autorisées par le règlement CRC 2005-09 et le décret 2005-1757 ont été appliquées pour les immobilisations non décomposables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissement : ils sont calculés en mode linéaire selon la durée de vie prévue ;

- Agencements : linéaire 3 à 8 ans selon la nature du bien
- Installations téléphonie : linéaire 5 ans
- Ordinateurs, serveurs, imprimantes : linéaire 3 ans
- Terminaux légers : 4 ans
- Copieur : linéaire 4 à 5 ans selon les modèles
- Mobilier : linéaire 5 ans
- Licence initiale FONGESOFT : linéaire 5 ans
- Autres licences : linéaire 3 ans
- Développement complémentaires FONGESOFT : linéaire 4 ans
- Charte graphique : 2 ans
- Achat de locaux : 20 ans

- principe de la créance acquise.

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

Les comptes ci-après sont présentés par section (dispositif PTP, dispositif CDI, dispositif CDD), conformément au règlement comptable en vigueur.

Il est rappelé que chaque section assume le financement de ses dossiers (respectivement PTP, CIF CDI et CIF CDD), sans transfert possible.

Les frais de fonctionnement sont portés par la section PTP, à l'exclusion notable du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) initié en 2019 ainsi que les dépenses dans le cadre d'une enveloppe pluriannuelle dite « Plan de Transformation », dévolue au financement des charges exceptionnelles de la structure dans le cadre de sa mutation de « Fongecif » en « Transitions Pro », conformément aux préconisations de la DGEFP.

La Convention d'Objectifs et de Moyens encadrant les frais de fonctionnement ne porte en 2020, que sur les charges et produits de fonctionnement de la section PTP, à l'exclusion du résultat financier.

La répartition du coût du Plan de Transformation ainsi que du PSE entre les sections CIF CDI et CIF CDD se fait au prorata de la répartition de la reprise de provision historique 2018 d'indemnités légales conventionnelles, initiée dans le cadre du PSE (respectivement 76%/24%).

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT
 Société de Commissaires aux Comptes
 56, Boulevard Gustave Flaubert
 63010 CLERMONT FD CEDEX 1
 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.14

ACTIF	2020					2019			
	PTP	CIF CDI	CIF CDD	CONSO	Ecart 2020/2019	PTP	CIF CDI	CIF CDD	CONSO
Immobilisations incorporelles (nettes)	11 850 €	-	-	11 850 €	(236 625 €)	248 476 €	-	-	248 476 €
Immobilisations corporelles (nettes)	278 825 €	-	-	278 825 €	(333 511 €)	612 336 €	-	-	612 336 €
Immobilisations financières	172 459 €	-	-	172 459 €	42 736 €	129 723 €	-	-	129 723 €
Compte liaison investissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL I - Total Actif Immobilisé	463 134 €	-	-	463 134 €	(527 401 €)	990 535 €	-	-	990 535 €
Créances France Compétence	4 366 594 €	-	-	4 366 594 €	(8 072 414 €)	9 938 632 €	1 874 675 €	625 701 €	12 439 008 €
Créances sur autres subventions	400 000 €	-	-	400 000 €	(200 000 €)	600 000 €	-	-	600 000 €
Créances Fournisseurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances Fiscales & Sociales	46 916 €	-	-	46 916 €	(27 751 €)	74 007 €	660 €	-	74 667 €
Charges Constatées d'avance	282 598 €	2 032 €	642 €	285 271 €	60 964 €	224 307 €	-	-	224 307 €
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibilités	31 684 273 €	55 557 806 €	1 507 494 €	88 749 573 €	(31 963 333 €)	3 773 381 €	115 887 426 €	1 052 099 €	120 712 906 €
Compte Liaison Dispositif	23 015 109 €	-	4 818 337 €	27 833 446 €	(23 790 075 €)	37 154 654 €	-	14 468 867 €	51 623 520 €
TOTAL II - Total Actif Circulant	59 795 489 €	55 559 838 €	6 326 472 €	121 681 798 €	(63 992 610 €)	51 764 980 €	117 762 762 €	16 146 666 €	185 674 408 €
Total ACTIF	60 258 622 €	55 559 838 €	6 326 472 €	122 144 932 €	(64 520 011 €)	52 755 515 €	117 762 762 €	16 146 666 €	186 664 943 €

PASSIF	2020					2019			
	PTP	CIF CDI	CIF CDD	CONSO	Ecart 2020/2019	PTP	CIF CDI	CIF CDD	CONSO
Report à Nouveau	4 487 463 €	54 844 540 €	15 275 369 €	74 607 372 €	12 420 357 €	-	47 981 106 €	14 205 909 €	62 187 015 €
Excédent ou Déficit	(3 394 402 €)	(32 815 380 €)	(9 170 357 €)	(45 380 139 €)	(57 800 496 €)	4 487 463 €	6 863 434 €	1 069 460 €	12 420 357 €
Total I - Fonds propres	1 093 061 €	22 029 160 €	6 105 012 €	29 227 233 €	(45 380 139 €)	4 487 463 €	54 844 540 €	15 275 369 €	74 607 372 €
Total II - Fonds dédiés	416 376 €	-	-	416 376 €	(38 976 €)	455 352 €	-	-	455 352 €
Provisions pour risques	449 426 €	404 799 €	127 831 €	982 056 €	(2 077 702 €)	397 709 €	2 023 158 €	638 891 €	3 059 758 €
Provisions pour charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total III - Total Provisions	449 426 €	404 799 €	127 831 €	982 056 €	(2 077 702 €)	397 709 €	2 023 158 €	638 891 €	3 059 758 €
Emprunts et dettes assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
France Compétences	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges à Payer pour EFF	57 604 711 €	5 275 004 €	88 125 €	62 967 840 €	6 909 469 €	46 554 421 €	9 271 543 €	232 407 €	56 058 370 €
Dettes Fournisseurs	291 816 €	15 566 €	4 916 €	312 298 €	(143 541 €)	455 839 €	-	-	455 839 €
Dettes fiscales et sociales	403 232 €	1 864 €	589 €	405 684 €	7 320 €	398 364 €	-	-	398 364 €
Autres dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	(6 367 €)	6 367 €	-	-	6 367 €
Compte Liaison Dispositif	-	27 833 446 €	-	27 833 446 €	(23 790 075 €)	-	51 623 520 €	-	51 623 520 €
Total IV - Total Dettes	58 299 759 €	33 125 879 €	93 629 €	91 519 267 €	(17 023 194 €)	47 414 991 €	60 895 063 €	232 407 €	108 542 461 €
Total PASSIF	60 258 622 €	55 559 838 €	6 326 472 €	122 144 932 €	(64 520 011 €)	52 755 515 €	117 762 762 €	16 146 666 €	186 664 943 €

IS 4 COMMISSAIRE
e Commissaires aux Comptes
Gustave Flaubert
HERMONT FD CEDEX 1
04.00 - Fax 04.73.42.49.00

Compte de résultat

2020

	PTP	CIF CDI	CIF CDD	CONSO	Ecart 2020/2019
Concours de France Compétences	47 236 173 €	205 081 €	126 608 €	47 567 862 €	(15 461 818 €)
Contributions supplémentaires	-	2 975 €	-	2 975 €	(7 120 €)
Subventions de formation	1 055 352 €	-	-	1 055 352 €	742 345 €
Utilisations des fonds dédiés	-	-	-	-	(2 088 293 €)
Autres produits de formation	9 717 €	4 758 €	6 €	14 482 €	13 573 €
Total Produits de formation	48 301 242 €	212 814 €	126 614 €	48 640 670 €	(16 801 312 €)
Charges de formations	(46 237 946 €)	342 669 €	14 061 €	(45 881 215 €)	(1 836 283 €)
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	-	(32 906 724 €)	(9 165 221 €)	(42 071 945 €)	42 071 945 €
Reports en fonds dédiés	(468 093 €)	-	-	(468 093 €)	12 741 €
Autres charges de formation	-	-	-	-	(189 990 €)
Total Charges de Formation	(46 706 039 €)	(32 564 055 €)	(9 151 160 €)	(88 421 254 €)	40 058 413 €
TOTAL I - Résultat des activités de formation	1 595 204 €	(32 351 241 €)	(9 024 546 €)	(39 780 583 €)	(56 859 725 €)
Dotation fonctionnement au titre du CEP	-	-	-	-	(4 701 426 €)
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-
Transfert de charges	12 768 €	-	-	12 768 €	(70 429 €)
Reprises de provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-
Utilisation des fonds dédiés	-	-	-	-	-
Autres produits	3 768 €	-	-	3 768 €	3 632 €
Total des produits de fonctionnement	16 536 €	-	-	16 536 €	(4 768 223 €)
Autres achats et charges externes	(1 784 636 €)	(191 243 €)	(59 634 €)	(2 035 512 €)	(603 530 €)
Impôts et taxes	(293 873 €)	(117 998 €)	(37 262 €)	(449 133 €)	8 820 €
Charges de personnel	(2 774 525 €)	(1 213 936 €)	(383 348 €)	(4 371 809 €)	107 477 €
Dotations aux Amortissements et Provisions	(175 120 €)	(559 321 €)	(176 628 €)	(911 069 €)	522 426 €
Report en fonds dédiés	-	-	-	-	-
Autres charges	0 €	-	-	0 €	(77 €)
Total charges liées au fonctionnement	(5 028 153 €)	(2 082 497 €)	(656 872 €)	(7 767 523 €)	35 116 €
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(5 011 617 €)	(2 082 497 €)	(656 872 €)	(7 750 987 €)	(4 803 339 €)
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION	(3 416 414 €)	(34 433 739 €)	(9 681 418 €)	(47 531 570 €)	(61 663 064 €)
Produits financiers	15 072 €	-	-	15 072 €	(4 806 €)
Charges financières	(25 €)	-	-	(25 €)	25 €
TOTAL IV - Résultat Financier	15 047 €	-	-	15 047 €	(4 831 €)
Produits exceptionnels	22 213 €	2 023 157 €	638 892 €	2 684 263 €	1 747 010 €
Charges exceptionnelles	(11 630 €)	(404 799 €)	(127 831 €)	(544 260 €)	(2 119 238 €)
TOTAL V - Résultat Exceptionnel	10 583 €	1 618 358 €	511 061 €	2 140 002 €	3 866 247 €
Imposition des placements	(3 618 €)	-	-	(3 618 €)	(1 152 €)
Excédent ou Déficit	(3 394 402 €)	(32 815 380 €)	(9 170 357 €)	(45 380 139 €)	(57 800 496 €)

2019

PTP	CIF CDI	CIF CDD	CONSO
57 621 431 €	4 251 743 €	1 156 505 €	63 029 679 €
-	10 037 €	58 €	10 095 €
600 000 €	(260 801 €)	(26 192 €)	313 007 €
-	2 036 839 €	51 454 €	2 088 293 €
0 €	904 €	4 €	909 €
58 221 431 €	6 038 722 €	1 181 829 €	65 441 982 €
(50 423 541 €)	2 364 120 €	341 923 €	(47 717 499 €)
-	-	-	-
(455 352 €)	-	-	(455 352 €)
-	(145 211 €)	(44 779 €)	(189 990 €)
(50 878 893 €)	2 218 909 €	297 144 €	(48 362 841 €)
7 342 538 €	8 257 630 €	1 478 973 €	17 079 142 €
4 701 426 €	-	-	4 701 426 €
-	-	-	-
83 197 €	-	-	83 197 €
-	-	-	-
-	-	-	-
136 €	-	-	136 €
4 784 759 €	-	-	4 784 759 €
(2 639 042 €)	-	-	(2 639 042 €)
(440 312 €)	-	-	(440 312 €)
(4 264 332 €)	-	-	(4 264 332 €)
(388 643 €)	-	-	(388 643 €)
-	-	-	-
(77 €)	-	-	(77 €)
(7 732 407 €)	-	-	(7 732 407 €)
(2 947 648 €)	-	-	(2 947 648 €)
4 394 891 €	8 257 630 €	1 478 973 €	14 131 494 €
19 878 €	-	-	19 878 €
-	-	-	-
19 878 €	-	-	19 878 €
78 913 €	628 962 €	229 378 €	937 253 €
(1 449 €)	(2 023 158 €)	(638 891 €)	(2 663 498 €)
77 464 €	(1 394 196 €)	(409 513 €)	(1 726 245 €)
(4 770 €)	-	-	(4 770 €)
4 487 463 €	6 863 434 €	1 069 460 €	12 420 357 €

1.1 Les produits

Notification France Compétences initiale, sur la base de 95% des montants attendus	57 621 431 €	Notif. du 25/02/19	4 701 426 €	Notif. du 04/03/19	55 465 709 €	Notif. du 15/01/20
Ratio budgétaire correctif appliqué à la dotation initiale, estimation de l'effet "Covid" (non notifié)					85,2%	
Dotation au financement France Compétences, à recevoir (Réel comptabilisé)	57 621 431 €	Solde cumulé	4 701 426 €	Solde cumulé	47 236 173 €	Solde cumulé
Versé en 2019	48 432 352 €	Créance : 9 189 079 €	3 951 874 €	Créance : 749 552 €		
Versé en 2020	8 258 287 €	Créance : 930 792 €	672 683 €	Créance : 76 870 €	43 877 241 €	Créance : 3 358 932 €
Versé en 2021 avant arrêté de comptes	524 017 €	Créance : 406 775 €	42 747 €	Créance : 34 123 €	3 327 651 €	Créance : 31 280 €
Versé en 2021 après arrêté de comptes	67 878 €	Créance : 338 898 €	5 537 €	Créance : 28 586 €	2 842 921 €	Insuff. prod : 2 811 640 € (1)
Total versé au 26/04/2021	57 282 533 €	99,4%	4 672 840 €	99,4%	50 047 813 €	106,0%

(1) Insuffisance de produit comptable constaté au 31/12/2020

En application de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment des articles 1 et 3 et du décret n°2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France Compétences, notamment de l'article 4, France Compétences reverse aux organismes paritaires mentionné au paragraphe III de l'article 3 de la loi du 5 septembre 2018 susvisé **une dotation de financement des Projets de Transition Professionnelle**.

Elle correspond au taux de répartition appliqué sur le montant du produit des contributions légales des employeurs pour la formation professionnelle et l'alternance, reversé à France Compétences au titre de l'exercice 2020, minoré du versement à l'Etat pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi.

Cette dotation, mobilisable au titre du dispositif PTP, est comptabilisée en **produits à recevoir**. Elle n'est pas intégralement encaissée au 31/12/2020 (constat d'une créance).

Par ailleurs et de manière exceptionnelle **au titre de l'exercice 2019**, les Fongecif ont bénéficié d'une dotation « **Conseil en Evolution professionnelle** » (CEP) afin de financer le CEP délivré aux bénéficiaires, pour la dernière fois en 2019. Elle est par ailleurs affectée au résultat de fonctionnement puisqu'elle couvre les charges de fonctionnement (salaires notamment) liées à la délivrance du service CEP. Elle n'est liée à aucun engagement financier. Elle n'est pas intégralement encaissée au 31/12/2020.

||| **En situation post arrêté de compte, nous avons bénéficié d'un versement de 2,8M€ au titre de la contribution PTP 2020, excédant la créance comptabilisée au 31/12/2020 et portant le produit économique à 106% du produit comptable.**

France Compétences a également continué à verser **des reliquats de contributions CIF CDI et CDD**, au titre de la contribution CIF assise sur la **masse salariale 2018**. Les sections PTP et CIF n'étant pas fongibles, ces sommes ne peuvent être engagées ni au titre du CIF (dispositif abrogé), ni au titre du PTP.

Ces reliquats, partiellement à recevoir, sont valorisés à hauteur de 0,2M€ au titre de la section CIF CDI et 0,1M€ au titre de la section CIF CDD.

Enfin, nous bénéficions encore de remboursements liés aux **déclarations de créances** effectuées lorsque l'Association avait la charge de la collecte CIF (montant récupéré en 2020 : 3K€).

SARL VISAS & COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

• 1.1.2 Produits et charges de subventions

	PTP 2020	2019	Ecart
Subventions 2020 et réévaluations millésimes antérieurs			
Subvention AGEFIPH 2018		-50 000 €	+ 50 000 €
Subvention AGEFIPH 2019	455 352 €	600 000 €	- 144 648 €
Subvention AGEFIPH 2020	600 000 €		+ 600 000 €
Subvention ACTALIANS 2018		-14 328 €	+ 14 328 €
Appel à Projet FPSPP - enveloppe CPF sur dossiers CIF engagés en 2018		-222 665 €	+ 222 665 €
Total Subventions 2019 et réévaluations millésimes antérieurs	1 055 352 €	313 007 €	+ 742 345 €
Utilisation des fonds dédiés			
Subvention AGEFIPH 2018		760 393 €	- 760 393 €
Subvention ACTALIANS 2018		180 786 €	- 180 786 €
Appel à Projet FPSPP - enveloppe CPF sur dossiers CIF engagés en 2018		1 147 114 €	- 1 147 114 €
Total Utilisation des fonds dédiés	0 €	2 088 293 €	- 2 088 293 €
Total Sous-Total Produit	1 055 352 €	2 401 300 €	- 1 345 948 €
Sous-Total Charge			
Report des fonds dédiés sur l'exercice suivant - engagements à réaliser			
Subvention AGEFIPH 2019		-455 352 €	+ 455 352 €
Subvention AGEFIPH 2020	-468 093 €		- 468 093 €
Total Report des fonds dédiés sur l'exercice suivant	-468 093 €	-455 352 €	- 12 741 €
Total Sous-Total Charge	-468 093 €	-455 352 €	- 12 741 €
Impact net des subventions	587 259 €	1 945 948 €	- 1 358 689 €

La comptabilisation des subventions relève des règlements n°2015-3 du 7 mai 2015 et n°2015-4 du 4 juin 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La compréhension de l'impact d'une subvention sur le compte de résultat nécessite une approche globale, charge et produits.

Le produit net des subventions se monte à 0,6M€ au titre de 2020 pour la section PTP. Il inclut 3 types de mouvements :

- Une nouvelle subvention 2020 de l'AGEFIPH pour 600K€ affectée au PTP ;
- L'utilisation des fonds dédiés correspondant à la reprise de provision de fonds dédiés passée sur l'exercice précédent. Ils correspondent aux décaissements 2020 couverts par une subvention issue d'un exercice antérieur, de sorte que le produit d'une subvention ne peut impacter positivement l'exercice en cours qu'à la hauteur des décaissements justifiant le versement de ladite subvention (455K€ au titre de la subvention AGEFIPH 2019, comptabilisés exceptionnellement en produit classique de subvention);
- Le report en fonds dédiés : correspondant à la contrepartie non décaissée au 31/12/2020 de la subvention AGEFIPH 2020, soit 468K€. Cela inclut également un ajustement à la baisse de la valorisation initiale de la subvention (engagements insuffisants) complétée d'une décote de 8% de risque de non-décaissement de l'engagement constaté.

Toutes les subventions des sections CIF CDI et CIF CDD sont soldées.

1.2.1 Tableau de suivi du restant à financer par millésime PTP (Article 154-4)

	<2018	2018	2019	2020	PTP
A Montant à financer à l'ouverture de l'exercice N			42 068 788 €		42 068 788 €
B Engagements & compléments de l'exercice N			224 990 €	50 187 197 €	50 412 187 €
C = A + B			42 293 778 €	50 187 197 €	92 480 975 €
D Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N			29 839 685 €	5 189 167 €	35 028 852 €
E Annulations de l'exercice N			1 227 429 €	1 617 138 €	2 844 567 €
F = D + E			31 067 114 €	6 806 305 €	37 873 419 €
G = C - F			11 226 664 €	43 380 892 €	54 607 556 €
					Montant des dossiers bruts non réglés arrivant à échéance en 2020
					9 422 848 €
					Montant des dossiers bruts non réglés arrivant à échéance en 2021
					39 893 939 €
					Montant des dossiers bruts non réglés arrivant à échéance en 2022 et au-delà
					5 290 768 €

1.2.2 Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime PTP (Article 154-4)

	<2018	2018	2019	2020	PTP
H Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N			46 359 113 €		46 359 113 €
I Engagements bruts de financement de formation de l'année N				50 183 821 €	50 183 821 €
J Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				8,0%	
K = I x J				4 011 884 €	4 011 884 €
D Charges de formation décaissées au cours de l'exercice			29 839 685 €	5 189 167 €	35 028 852 €
L Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation			46 359 113 €		46 359 113 €
M Charges à payer pour engagements de financement de formation			16 587 709 €	40 982 770 €	57 570 479 €
N = H - L + M			16 587 709	40 982 770	57 570 479 €
					Montant des dossiers nets non réglés arrivant à échéance en 2020 ou avant
					14 860 306 €
					Montant des dossiers nets non réglés arrivant à échéance en 2021 ou après
					42 710 173 €

1.2.3 Tableau de suivi du restant à financer par millésime CIF (Article 154-4)

	<2018	2018	2019	2020	CIF
A Montant à financer à l'ouverture de l'exercice N	1 531 641 €	7 773 275 €			9 304 916 €
B Engagements & compléments de l'exercice N	17 €	1 001 €			1 018 €
C = A + B					
TOTAL 1	1 531 658 €	7 774 276 €			9 305 934 €
D Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	224 380 €	3 521 542 €			3 745 921 €
E Annulations de l'exercice N	240 040 €	1 137 453 €			1 377 493 €
F = D + E					
TOTAL 2	464 420 €	4 658 994 €			5 123 414 €
G = C - F					
Montant à financer à la clôture de l'exercice N	1 067 239 €	3 115 281 €			4 182 520 €
					Montant des dossiers bruts non réglés arrivant à échéance en 2020
					3 953 159 €
					Montant des dossiers bruts non réglés arrivant à échéance en 2021 et au-delà
					229 361 €
					Montant des dossiers bruts non réglés arrivant à échéance en 2022 et au-delà
					0 €

1.2.4 Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime CIF (Article 154-4)

	<2018	2018	2019	2020	CIF
H Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	1 322 908 €	8 118 893 €			9 441 801 €
I Engagements bruts de financement de formation de l'année N					
J Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N					
K = I x J					
D Charges de formation décaissées au cours de l'exercice	224 380 €	3 521 542 €			3 745 921 €
L Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	1 322 908 €	8 118 893 €			9 441 801 €
M Charges à payer pour engagements de financement de formation	690 678 €	4 642 040 €			5 332 718 €
N = H - L + M					
Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	690 678	4 642 040			5 332 718 €
					Montant des dossiers nets non réglés arrivant à échéance en 2020 ou avant
					5 084 620 €
					Montant des dossiers nets non réglés arrivant à échéance en 2021 ou après
					248 097 €

1.3.1 Charges de formation

	PTP	CIF CDI	CIF CDD	2020	2019	Ecart
Règlements de l'année	35 026 402 €	3 643 730 €	102 191 €	38 772 323 €	58 954 522 €	- 20 182 199 €
Charges à payer (avérées & probables)	57 570 479 €	5 244 593 €	88 125 €	62 903 196 €	55 800 914 €	+ 7 102 282 €
Extourne de charges à payer avérées & probables de 2019	(46 359 113 €)	(9 234 652 €)	(207 149 €)	(55 800 914 €)	(67 057 416 €)	+ 11 256 502 €
Règlements après clôture du dossier / régularisations	178 €	3 660 €	2 772 €	6 610 €	19 479 €	- 12 869 €
Charges de formation	46 237 946 €	(342 669 €)	(14 061 €)	45 881 215 €	47 717 499 €	- 1 836 283 €

Le règlement n°2019-03 du 5 juillet 2019 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), homologué par l'arrêté du 26 décembre 2019, conduit au regroupement de l'ensemble des charges de formation impactant l'exercice sur un poste unique « Charges de formation ».

Ce poste inclut :

- Les décaissements réalisés au cours de l'exercice au titre des engagements PTP 2020 ;
- Les décaissements réalisés au titre des charges à payer PTP 2020 (période de réalisation 2020, décaissements effectifs sur la période de charges à payer du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021) ;
- Les décaissements économiques probables, non réalisés, couvrant l'intégralité de l'engagement économique 2020 PTP décoté : il s'agit des charges à payer probables ;
- Les décaissements réalisés au cours de l'exercice au titre des engagements CIF antérieurs à 2019 ;
- Les décaissements réalisés au titre des charges à payer CIF antérieurs à 2019 (période de réalisation 2020, décaissements effectifs sur la période de charges à payer du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021) ;
- L'actualisation des décaissements économiques CIF probables, non réalisés, couvrant l'intégralité de l'engagement économique CIF non encore soldé : il s'agit des charges à payer probables.

Par ailleurs, conformément à la réglementation comptable en vigueur, les engagements de financement de formation doivent être comptabilisés non pas pour leur valeur brute d'engagement initiale mais pour leur valeur économique future.

Cette valeur correspond au décaissement final anticipé du dossier qui se réalisera sur un ou plusieurs exercices comptables. L'écart entre la valeur brute et la valeur économique correspond à des abandons de dossiers (stagiaire renonçant à sa formation) et à l'écart entre le calcul initial du dossier et son décaissement réel (éléments non versés par l'employeur par exemple, comme certaines primes initialement intégrées dans le calcul du dossier).

Il est donc déterminé, sur une base statistique, un taux de décote prévisionnel, non seulement sur les nouveaux engagements de l'exercice mais également sur les anciens toujours en cours (non soldés) afin de tenir compte des derniers éléments connus (décaissements cumulés, clôtures de dossiers).

Les calculs de décotes ont donc été effectués sur la base du paramétrage ci-après : le taux de décote appliqué figure dans la colonne « Décote retenue ». **Ainsi, au titre des engagements PTP 2020, le taux de décote prévisionnel a été fixé à 8%,** identique à celui retenu pour l'exercice précédent.

Enfin, il faut noter que les règlements décomptés ci-dessus incluent des avances financières faites aux employeurs. Ces règlements spécifiques sont effectués à l'initiative de l'employeur, qui peut demander avec un minimum de justificatif, le versement d'avance de 90% des sommes dues au titre du mois en cours, conformément à la réglementation en vigueur, du remboursement de salaire qu'il finance sur son collaborateur en formation. Il ne peut demander l'avance du mois suivant que s'il a justifié le versement du mois précédent, donnant alors lieu à un versement complémentaire ou à une retenue sur la nouvelle demande.

Cette gestion des avances n'a pas été intégrée dans les processus de traitement du logiciel de gestion des dossiers (Fongesoft) dans sa dimension financière et comptable, de sorte qu'il est impossible de suivre et donc de constater au bilan le solde de l'avance, notamment en cas de trop versé.

Ces avances ont donc été, d'un point de vue comptable, traitées en charges et ne figurent donc pas au bilan pour leur solde d'encours au 31/12/2020. Un développement informatique a été demandé en 2021 en ce sens.

Le montant total du flux d'avances versées en 2020 est de **242 952 €**.

Année d'engagement	SECTION	CDI/CDD	Engagement brut	Cumul réglé	Décote réalisée	Non réglé	Décote mini (%)	Décote retenue (%)	Décote maxi (%)	Décote totale prévue in fine	Abandon Probable non réalisé
2016	BILAN	CDI	5 765 889 €	5 533 986 €	228 214 €	3 689 €	4,0	4,0	4,0	231 212 €	2 998 €
2017	BILAN	CDI	5 688 797 €	5 457 193 €	228 904 €	2 700 €	4,0	4,1	4,1	231 534 €	2 630 €
2018	BILAN	CDI	6 843 173 €	6 524 145 €	299 333 €	19 694 €	4,4	4,5	4,7	308 627 €	9 294 €
2016	CIF	CDD	21 907 476 €	19 978 831 €	1 928 645 €	0 €	8,8	8,8	8,8	1 927 858 €	0 €
2017	CIF	CDD	43 393 482 €	39 114 791 €	4 240 886 €	37 805 €	9,8	9,8	9,9	4 252 561 €	11 675 €
2018	CIF	CDD	17 034 380 €	15 265 172 €	1 685 392 €	84 090 €	9,9	10,1	10,4	1 727 286 €	41 894 €
2015	CIF	CDI	60 290 758 €	53 939 648 €	6 334 631 €	16 480 €	10,5	10,5	10,5	6 342 588 €	7 957 €
2016	CIF	CDI	67 573 502 €	60 217 574 €	7 266 353 €	89 576 €	10,8	10,8	10,9	7 297 938 €	31 585 €
2017	CIF	CDI	70 899 407 €	61 205 489 €	8 897 007 €	797 396 €	12,6	13,1	13,7	9 294 912 €	397 905 €
2018	CIF	CDI	71 894 989 €	59 942 637 €	6 710 660 €	5 243 670 €	9,3	10,8	16,6	7 764 659 €	1 053 999 €
2019	PTP	CDD	5 737 330 €	4 704 816 €	426 596 €	609 547 €	7,4	8,0	18,1	458 986 €	32 390 €
2020	PTP	CDD	3 411 604 €	1 371 253 €	215 619 €	1 827 410 €	6,3	8,0	59,9	272 928 €	57 309 €
2019	PTP	CDI	49 139 739 €	32 295 697 €	1 925 160 €	14 920 217 €	3,9	8,0	34,3	3 931 179 €	2 006 019 €
2020	PTP	CDI	46 600 217 €	10 899 963 €	1 400 934 €	34 299 434 €	3,0	8,0	76,6	3 728 017 €	2 327 083 €
2016	HTT	CDD	53 674 €	49 013 €	4 660 €	0 €	8,7	8,7	8,7	4 659 €	0 €
2018	HTT	CDD	53 162 €	43 289 €	8 €	9 865 €	0,0	5,0	18,6	2 658 €	2 650 €
2015	HTT	CDI	2 360 362 €	1 995 543 €	330 676 €	34 143 €	14,0	14,7	15,5	347 917 €	17 242 €
2016	HTT	CDI	2 207 478 €	1 819 129 €	312 642 €	75 707 €	14,2	14,5	17,6	320 084 €	7 442 €
2017	HTT	CDI	1 780 319 €	1 445 885 €	170 785 €	163 649 €	9,6	14,5	18,8	258 146 €	87 361 €
2018	HTT	CDI	1 673 176 €	1 197 782 €	168 373 €	307 021 €	10,1	14,5	28,4	242 611 €	74 237 €
2017	VAE	CDD	10 182 €	7 446 €	2 174 €	562 €	21,4	24,1	26,9	2 455 €	281 €
2018	VAE	CDD	6 970 €	5 821 €	1 149 €	0 €	16,5	16,5	16,5	1 149 €	0 €
2020	VAE	CDD	4 000 €	0 €	0 €	4 000 €	0,0	8,0	100,0	320 €	320 €
2014	VAE	CDI	406 180 €	334 602 €	71 578 €	0 €	17,6	17,6	17,6	71 569 €	0 €
2015	VAE	CDI	433 325 €	357 092 €	76 233 €	0 €	17,6	17,6	17,6	76 222 €	0 €
2016	VAE	CDI	370 025 €	290 391 €	78 653 €	981 €	21,3	21,4	21,5	79 148 €	495 €
2017	VAE	CDI	265 687 €	221 795 €	43 892 €	0 €	16,5	16,5	16,5	43 891 €	0 €
2018	VAE	CDI	335 207 €	259 725 €	55 675 €	19 806 €	16,6	19,6	22,5	65 600 €	9 925 €
2020	VAE	CDI	168 000 €	2 000 €	0 €	166 000 €	0,0	8,0	98,8	13 440 €	13 440 €

① ce tableau contient les données de réalisations actualisées à fin avril 2021, afin de fiabiliser les taux de décote projetés.

L'ensemble de ces traitements permet d'une part de déterminer la charge économique et comptable pour les engagements PTP 2020 nets de décote et d'autre part, d'actualiser la charge économique et comptable des engagements antérieurs à 2020 (dossiers PTP 2019 mais également CIF des années 2018 et antérieures), déjà constatée dans chaque exercice de rattachement (année d'engagement = exercice comptable de rattachement).

SARL VISAS 4 COMMISSAIRE
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.11

1.3.1 Charges de formation - par millésime d'engagement

	PTP	CIF CDI	CIF CDD	2020
Règlements et régularisation hors logiciel (règlements sur dossiers clos, salaires débiteurs)	(2 272 €)	3 660 €	2 772 €	4 160 €
2014		(9 €)		(9 €)
2015		16 849 €		16 849 €
2016		(1 443 €)	(2 764 €)	(4 207 €)
2017		(420 860 €)	376 €	(420 484 €)
2018		59 133 €	(14 445 €)	44 689 €
2019	68 281 €			68 281 €
2020	46 171 937 €			46 171 937 €
Charges de formation	46 237 946 €	(342 669 €)	(14 061 €)	45 881 215 €

Cette actualisation entraîne pour les CIF un produit économique imputable à l'exercice 2020 et traduit en charge négative (respectivement pour la section CIF CDI et CIF CDD de 342K€ et 14K€). Elle signifie que le taux de décote envisagé pour ces sections a été sous-estimé, ce qui est cependant conforme à un principe de prudence dans la gestion de l'anticipation des ajustements et abandons probables. Ces montants sont par ailleurs à rapprocher des volumes d'engagements annuels.

Pour la section PTP 2020, l'engagement initial brut de 50M€ se traduit économiquement et comptablement par une charge, nette de décote, anticipée à 46,2M€. Les engagements PTP 2019 ont gardé le même taux de décote prévisionnelle (8%) mais les engagements ont été revus à la hausse de 68K€, à rapprocher d'un montant brut d'engagement initial de 54,8M€.

1.4 Charges et produits exceptionnels

	PTP	CDI	CDD	2020	2019	Ecart
Provisionnement du Plan de Sauvergarde de l'Emploi		-190 005 €	-60 001 €	-250 006 €	-1 891 062 €	- 1 641 056 €
Provisionnement des coûts salariaux de dispense d'activité des antennes fermées au 1er janvier 2020				0 €	-251 739 €	- 251 739 €
Provisionnement des ruptures de contrats prestataires et loyers des antennes fermées		-154 175 €	-48 687 €	-202 862 €	-151 344 €	+ 51 518 €
Provisionnement de la dépréciation d'actifs imputée à la fermeture des antennes		-60 619 €	-19 143 €	-79 762 €	-367 904 €	- 288 142 €
Majoration URSSAF	-2 147 €			-2 147 €		+ 2 147 €
Charges diverses	-9 483 €			-9 483 €	-1 449 €	+ 8 034 €
Charges exceptionnelles	-11 630 €	-404 799 €	-127 831 €	-544 260 €	-2 663 498 €	- 2 119 238 €
Reprise du provisionnement du Plan de Sauvergarde de l'Emploi (Global)		2 023 157 €	638 892 €	2 662 049 €		+ 2 662 049 €
Remise de majoration URSSAF dossiers CDD 2017				0 €	28 233 €	- 28 233 €
Dégrèvement de taxe sur les salaires	21 044 €			21 044 €	20 835 €	+ 209 €
Reprise partielle de provision sur litige prudhomme				0 €	54 791 €	- 54 791 €
Reprise des indemnités légales conventionnelles provisionnées				0 €	830 107 €	- 830 107 €
Produits divers	1 169 €			1 169 €	3 287 €	- 2 118 €
Produits Exceptionnels	22 213 €	2 023 157 €	638 892 €	2 684 263 €	937 253 €	+ 1 747 010 €
Résultat exceptionnel	10 583 €	1 618 358 €	511 061 €	2 140 002 €	-1 726 245 €	- 3 866 247 €

2019 a été une **année de transition pour le Fongecif** tel que prévue par la Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », annonçant la disparition des Fongecif au 1^{er} janvier 2020, remplacés par l'Association Transitions Professionnelles, mettant fin également à la mission des Fongecif de Conseil en Evolution Professionnelle.

Un Plan de Sauvergarde de l'Emploi a été provisionné au titre de l'exercice 2019 et intégralement repris en produits exceptionnels, en 2020. Les charges liées à ce PSE (indemnités, formations, prestations d'accompagnement des salariés...) sont affectées aux postes comptables courants, par nature de charge. La réalisation des charges du PSE ne figure donc pas dans le poste « charges exceptionnelles ».

Dans un second temps, le PSE a été à nouveau partiellement doté au titre de 2020, afin de tenir compte d'éléments non réalisés au 31/12/2020 et potentiellement reconductibles au titre de 2021. Il s'agit de formations non réalisées et de prestations d'accompagnement des salariés licenciés, pour un montant total de 250K€.

La reconduction partielle de provisions au titre du PSE permet d'estimer le débouclage final de l'opération sur la base d'un reliquat positif de 37K€, pour un total provisionné de 2,6M€ en 2019. Conformément aux négociations conduites par ailleurs avec la DGEPPF, l'ensemble des charges relevant du PSE sont financièrement portées par les sections CIF CDI et CIF CDD. Les produits de reprises de provisions en 2020 suivent la même logique.

Par ailleurs, les déménagements en 2021 de l'Espace Territorial du Rhône ainsi que du Siège de l'Association ont nécessité le provisionnement de pénalités de rupture de bail et de remise en état des locaux à hauteur de 203K€. De la même manière, la dépréciation des actifs (agencements) de ces mêmes espaces a été anticipée à hauteur de 80K€. Ces provisions s'inscrivent dans le cadre du « Plan de Transformation » et sont donc portées par les sections CIF.

2. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

2.1 Engagements donnés	Montant (€)
Effets escomptés non échus	Non applicable
Aval et cautions	Non applicable
Crédit-bail véhicule (frais accessoires inclus)	Néant
Crédit-bail immobilier	Non applicable
Autres engagements	Non applicable
Total	-

2.2 Indemnités de départ à la retraite

Répartition par échéance

	2020				2019				Ecart
	Montants Acquis au 31/12/2020	Droits Acquis (1)	Projection IDR (à échéance)	Nombre de Salariés	Projection IDR (à échéance)	Nombre de Salariés	Projection IDR (à échéance)	Nombre de Salariés	
5 ans ou moins									
plus de 5 ans à 10 ans	54 522 €	12,1 mois	92 067 €	3	54 656 €	2	+ 37 412 €	+ 1	
plus de 10 ans à 20 ans	313 218 €	61,9 mois	637 985 €	12	547 328 €	9	+ 90 656 €	+ 3	
plus de 20 ans	439 462 €	96,1 mois	1 811 838 €	34	1 353 737 €	24	+ 458 100 €	+ 10	
Total	807 203 €	170,1 mois	2 541 890 €	49	1 955 721 €	35	+ 586 168 €	+ 14	

(1) Convention collective AGEFOS :

- 0,5 mois par année de présence auxquels s'ajoute, selon l'ancienneté au moment du départ (non cumulatif) :
- 1 mois de la 11ème à la 15ème année d'ancienneté
- 1,5 mois de la 16ème à la 20ème année d'ancienneté
- 2 mois au-delà de la 20ème année d'ancienneté

L'indemnité est calculée sur la base du salaire brut mensuel (majoré de la prime d'ancienneté) et ne peut excéder, au total, 1 an de salaire (soit 13,5 mois dans la simulation).

Age de la retraite : 62 ans, contrats CDI uniquement

La recommandation CNC 2003-R-01 relative à l'évaluation du montant global d'engagements d'IFC à la clôture propose un mode d'évaluation (non obligatoire) selon la taille de l'entreprise, en l'occurrence simplifié pour celles dont l'effectif est inférieur à 250 salariés :

Engagement IFC = Nbre de mois de salaire x salaire mensuel à la date d'évaluation x (1+taux de charge patronales)

Le taux de charges patronales retenu est identique à celui utilisé pour la valorisation des congés payés (charges patronales + taxes sur les salaires + contributions assises sur la rémunération brute) soit **50,3%**.

Ces indemnités constituent une **information extra comptable** : aucune provision n'est passée au titre de l'exercice en cours.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 Frais d'établissement**

Non applicable

3.2 Etat des immobilisations brutes

	2019	Augmentation	Diminution		2020
			Par Virement de Poste à Poste	Par Cession ou Mise HS	
Immobilisations Incorporelles	1 138 107 €	198 137 €	-	1 180 737 €	155 507 €
Logiciels	1 138 107 €	198 137 €		1 180 737 €	155 507 €
En cours		-	-		
Immobilisations Corporelles	3 161 615 €	147 540 €	4 745 €	951 660 €	2 352 750 €
Bâtiment	154 143 €	-		-	154 143 €
Installations Générales	1 740 714 €	4 928 €		782 150 €	963 492 €
Matériel de Bureau & Informatique	703 344 €	36 226 €	4 745 €	26 115 €	708 710 €
Mobilier	563 413 €	4 745 €		143 395 €	424 764 €
En cours		101 640 €		-	101 640 €
Immobilisations Financières	129 723 €	45 736 €	-	3 000 €	172 459 €
Dépôts et Cautionnements	129 723 €	45 736 €		3 000 €	172 459 €
Prêts aux Salariés		-	-	-	
TOTAL	4 429 444 €	391 413 €	4 745 €	2 135 397 €	2 680 715 €

3.3 Etat des amortissements

	2019	Augmentation	Diminution	2020
Immobilisations Incorporelles	889 631 €	434 763 €	1 180 737 €	143 657 €
Logiciels	889 631 €	434 763 €	1 180 737 €	143 657 €
Immobilisations Corporelles	2 549 279 €	476 306 €	951 660 €	2 073 925 €
Bâtiment	154 143 €	-	-	154 143 €
Installations Générales	1 261 568 €	384 389 €	782 150 €	863 808 €
Matériel de Bureau & Informatique	621 240 €	56 249 €	30 861 €	646 628 €
Mobilier	512 327 €	35 668 €	138 649 €	409 346 €
TOTAL	3 438 910 €	911 069 €	2 132 397 €	2 217 582 €

3.4 Etat des créances

	PTP	CIF CDI	CIF CDD	2020	2019	Ecart
Dotation PTP à recevoir (masse salariale 2019+2020)	4 289 724 €	-	-	4 289 724 €	9 655 558 €	- 5 365 834 €
Dotation CEP à recevoir (masse salariale 2019)	76 870 €	-	-	76 870 €	749 552 €	- 672 683 €
Subvention CPF sur CIF CDD	-	-	-	-	1 685 529 €	- 1 685 529 €
Appel à Projet CIF CDD - Demandeurs d'Emploi (Participants)	-	-	-	-	348 370 €	- 348 370 €
Créances France Compétences	4 366 594 €	-	-	4 366 594 €	12 439 008 €	- 8 072 414 €
Créances sur autres subventions - AGEFIPH	400 000 €	-	-	400 000 €	600 000 €	- 200 000 €
Créances fournisseurs - Avoirs non reçus	13 087 €	-	-	13 087 €	70 740 €	- 57 653 €
Trop versés organismes sociaux (OPCO EP, URSSAF) - salariés	27 682 €	-	-	27 682 €	-	+ 27 682 €
Salaires débiteurs Transitions Pro	45 €	-	-	45 €	3 521 €	- 3 476 €
Trop versé URSSAF sur dossiers	2 764 €	-	-	2 764 €	-	+ 2 764 €
Salaires débiteurs sur dossiers	3 338 €	-	-	3 338 €	407 €	+ 2 932 €
Créances fiscales et sociales	33 829 €	-	-	33 829 €	3 928 €	+ 29 901 €
Charges constatées d'avance	282 598 €	2 032 €	642 €	285 271 €	224 307 €	+ 60 964 €
Total Créances	5 096 107 €	2 032 €	642 €	5 098 780 €	13 337 982 €	- 8 239 202 €

① Toutes les créances sont à moins d'un an

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT
 Société de Commissaires aux Comptes
 56, Boulevard Gustave Flaubert
 63010 CLERMONT FD CEDEX 1
 ☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF**• 4.1 Les fonds dédiés**

	Ouverture	Utilisations au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources	Fonds dédiés à la clôture
	2019	2020	2020	2020
	A	B	C	= A - B + C
Agefiph sur dossiers PTP engagés en 2019	455 352 €	455 352 €		-
Agefiph sur dossiers PTP engagés en 2020	-		416 376 €	416 376 €
Total	455 352 €	455 352 €	416 376 €	416 376 €

Depuis la réforme comptable de 2015, les subventions sont comptabilisées pour leur valeur brute totale, quelle que soit l'année de réalisation ou la quote-part prévisionnelle de réalisation effective. Le montant comptabilisé correspond donc à la **convention initiale**.

Dans un deuxième temps, sont provisionnés d'une part :

- Les montants correspondant à la quote-part de réalisation postérieure à l'exercice en cours, mais au titre des engagements de l'année, quelle que soit la date de décaissement : les fonds dédiés ;
- D'autre part, le cas échéant, une provision au titre de la quote-part de non-réalisation prévisionnelle de la subvention : provision pour risque de non-utilisation.
- Enfin, la quote-part de subvention au titre des engagements des exercices ultérieurs (cas des subventions pluri annuelles) est comptabilisée en produits constatés d'avance.

SARL VISAS 4 COMMISSARIAI
 Société de Commissaires aux Comptes
 56, Boulevard Gustave Flaubert
 63010 CLERMONT FD CEDEX 1
 ☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

• 4.2 Provisions pour risques & charges

	Section portant la provision	Ouverture	Dotations	Reprise	Clôture
		2019	2020	2020	2020
		A	B	C	= A + B - C
Procédure prudhomale en cours	PTP	397 709 €			397 709 €
Risque de non réalisation de la subvention AGEFIPH 2020	PTP	51 717 €			51 717 €
Plan de Sauvegarde de l'Emploi	CIF	1 891 062 €		1 891 062 €	-
Coûts salariaux de dispense d'activité des antennes fermées au 1er janvier 2020	CIF	251 739 €		251 739 €	-
Ruptures de contrats prestataires et loyers des antennes fermées	CIF	151 344 €		151 344 €	-
Dépréciation d'actifs immobilisés des antennes fermées	CIF	367 904 €		367 904 €	-
Formations dans le cadre du PSE, reconduction partielle de l'enveloppe non consommée	CIF		209 041 €		209 041 €
Indemnité Pôle Emploi, restant à verser dans le cadre du PSE	CIF		5 253 €		5 253 €
Accompagnement des salariés dans le cadre du PSE	CIF		35 712 €		35 712 €
Pénalités rupture de bail & remise en état des locaux de l'Espace Territorial 69	CIF		135 000 €		135 000 €
Remise en état des locaux du Siège dans le cadre de la rupture de bail	CIF		67 862 €		67 862 €
Dépréciation des actifs de l'Espace Territorial 69 et du Siège	CIF		79 762 €		79 762 €
• Total provisions pour risques		3 111 475 €	532 630 €	2 662 049 €	982 056 €

L'entrée en vigueur pleine et entière de la loi du 5 septembre 2018 au 1er janvier 2020 a eu pour conséquence la création d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE). Il a fait l'objet d'une présentation au CSE le 18 septembre 2019, s'est traduit par un accord signé le 13 novembre 2019 et a été homologué par le Direccte le 10 décembre 2019. Financièrement provisionné en 2019, il a été pleinement mis en œuvre en 2020.

Il a été partiellement reprovisionné au titre de formations non réalisées, d'une indemnité Pôle Emploi non versée ainsi que des prestations d'accompagnement non réalisées.

Les déménagements prévus en 2021 de l'Espace Territorial du Rhône ainsi que du Siège de l'association ont engendré les provisionnements de charges exceptionnelles, listés ci-dessus.

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

4.3 Etat des dettes

	PTP	CIF CDI	CIF CDD	2020	2019	Ecart
Charges à Payer sur dossiers	57 570 479 €	5 244 593 €	88 125 €	62 903 196 €	55 800 914 €	+ 7 102 282 €
Charge à payer sur charges sociales - dossiers	-	-	-	-	217 561 €	- 217 561 €
Charge à payer sur Prélèvement à la Source - dossiers	-	-	-	-	3 243 €	- 3 243 €
Divers, rejets règlements bancaires notamment	34 232 €	30 411 €	-	64 643 €	36 652 €	+ 27 991 €
Charges à payer sur Dossiers PTP & CIF	57 604 711 €	5 275 004 €	88 125 €	62 967 840 €	56 058 370 €	+ 6 909 469 €
Dettes fournisseurs	246 789 €	13 399 €	4 231 €	264 420 €	248 356 €	+ 16 063 €
Factures non parvenues	45 026 €	2 167 €	684 €	47 878 €	197 297 €	- 149 419 €
Notes de frais à payer (salariés et administrateurs)	-	-	-	-	10 186 €	- 10 186 €
Dettes fournisseurs	291 816 €	15 566 €	4 916 €	312 298 €	455 839 €	- 143 541 €
Provision de Congés payés salariés (Brut & charges sociales)	207 087 €	-	-	207 087 €	176 611 €	+ 30 476 €
Oppositions Fiscales (Salariés)	-	-	-	-	282 €	- 282 €
Charges Sociales Salariés	139 685 €	-	-	139 685 €	171 130 €	- 31 446 €
Taxes et contributions (Taxe/salaires, Effort à Construction...)	52 844 €	1 864 €	589 €	55 296 €	45 852 €	+ 9 443 €
Imposition des placements	3 617 €	-	-	3 617 €	4 770 €	- 1 153 €
Dettes fiscales et sociales des salariés	403 232 €	1 864 €	589 €	405 684 €	398 646 €	+ 7 038 €
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	6 367 €	- 6 367 €
Total Dettes	58 299 759 €	5 292 433 €	93 629 €	63 685 821 €	56 919 223 €	+ 6 766 599 €
dont dettes à plus d'un an : charges à payer sur dossiers	4 982 971 €	-	-	4 982 971 €	7 331 788 €	- 2 348 817 €

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT
 Société de Commissaires aux Comptes
 56, Boulevard Gustave Flaubert
 63010 CLERMONT FD CEDEX 1
 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

5. NOTES SUR LES PARTICULARITES COMPTABLES

5.1 Excédents financiers versés à France Compétences

Le décret n°2020-1434 du 24 novembre 2020 a précisé les modalités de reversement des excédents budgétaires dégagés sur les sections CIF CDI et CIF CDD.

Ainsi, ce décret stipule que les « reports à nouveau constatés le 1^{er} janvier 2020 par les commissions paritaires interprofessionnelles régionales [...] dans les sections financières relatives aux contributions des employeurs affectées au financement du CIF [...] sont reversées selon le calendrier et les modalités suivantes : une part représentant 60% de ces sommes est versée [...] à France Compétences avant le 25 novembre 2020. »

« Une part représentant le solde est versée [...] au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'extinction des derniers CIF [...] »

Nous avons donc procédé fin 2020 au versement à France Compétences de **60% des fonds propres** constatés à la clôture des comptes 2019, soit un reversement de **32 906 724 €** au titre du **CIF CDI** et **9 165 221 €** au titre du **CIF CDD**.

5.2 Clé de répartition des charges de fonctionnement

	PTP	CIF CDI	CIF CDD	Total
Section Homogène des charges de fonctionnement / structures	100%			100%
Reprise des provisions 2018 d'Indemnités Légales Conventionnelles		628 962 €	201 145 €	830 107 €
Provisions exceptionnelles liées au Plan de Sauvegarde de l'Emploi et ses restructurations annexes		76%	24%	100%

La Convention d'Objectifs et de Moyens encadrant les frais de fonctionnement ne portant, que sur les ressources PTP, l'ensemble des charges et produits de fonctionnement sont affectés exclusivement à cette section.

Deux exceptions notables cependant, les provisions exceptionnelles passées dans le cadre de la mise en œuvre du PSE sont financées sur les fonds propres des sections CIF CDI et CIF CDD, conformément aux préconisations de la DGEFP d'une part.

D'autre part, dans la continuité du PSE, une enveloppe de dépenses dite de « Plan de Transformation » a été négociée avec la DGEFP et la DIRECCTE afin de permettre à l'Association de financer sa mutation en « Transitions Pro » sur les fonds propres du CIF.

La répartition entre ces 2 sections CIF (CDI/CDD) est effectuée au prorata de la répartition de la reprise de provision historique 2018 d'indemnités légales conventionnelles.

5.3 La convention d'objectifs et de moyens (COM)

Le 9 juillet 2020, l'Etat représenté par le Préfet de Région du Rhône et Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes ont finalisé une **Convention d'Objectifs et de Moyens** triennale 2020-2022 définissant les moyens alloués à la structure pour l'accomplissement de ses missions. Le montant alloué au titre de l'exercice 2020 a été porté à 5 038 622 € soit 8,63% d'une estimation de dotation de 58 384 957 €.

Le taux maximal des frais de gestion accordé à la commission paritaire interprofessionnelle régionale nommée association Transitions Pro de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour réaliser les missions listées dans la présente convention est égal à, pour l'année 2020, à 8,63 % de la dotation reçue au titre de l'année 2020 soit cinq millions et trente-huit mille six cents vingt-deux euros (5 038 622 euros).

Du fait de la nécessité de disposer d'une projection des frais de gestion pour les années 2021 et 2022, l'association Transition Pro de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage au respect des objectifs suivants :

- Pour l'année 2021: un total de frais de gestion égal à 9,3% de la dotation reçue (intégrant Cléa) ;
- Pour l'année 2022 : un total de frais de gestion égal à 9,3 % de la dotation reçue (intégrant Cléa) ;

Sur la base d'une estimation de dotation de 58 384 957 euros.

Cette convention a permis également de négocier une enveloppe spécifique hors COM, « Plan de Transformation Alpes hors COM ».

5-6 : Budget du Plan de transformation de l'association Transitions Pro de la région Auvergne-Rhône-Alpes hors COM

En complément du budget présenté à l'article 5.5 calculé sur la base du taux de COM, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes mobilisera un budget exceptionnel hors taux de COM pour financer les différents volets du plan de transformation qui n'ont pas pu être intégrés dans la provision de restructuration 2019. Ce budget hors taux de COM se monte à titre indicatif à hauteur de 1,9 millions d'euros. L'annexe 1 à la convention présente, à titre d'information, les différentes typologies de dépenses constitutives de ce budget.

Afin de suivre ses objectifs, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes a mis en place une comptabilité analytique permettant une ventilation directe des charges dans une décomposition de services représentatifs de la structure fonctionnelle de l'Association, en distinguant les fonctions « métiers », repris dans la COM, et les fonctions « support » concourant à la réalisation des missions « métier ».

La totalité des charges et produits de fonctionnement est codifiée analytiquement en comptabilité avec l'une ou l'autre de ces sections homogènes. **Notre COM 2020 se monte à 5 004 652 € pour un plafond autorisé de 5 038 622 €.**

Tableau des charges par destination et respect des plafonnements des frais de gestion	Instruction et suivi des PTP	Mise en œuvre du CEP	Information des salariés	Frais engagés pour le contrôle qualité des formations dispensées	Remboursement des frais de déplacement, de séjour et de restauration (Organismes Paritaires)	COM 2020	COM 2019	Ecart 2020 / 2019
Achats et services extérieurs	1 091 248 €	18 740 €	405 592 €	243 222 €	25 835 €	1 784 636 €	2 711 736 €	-927 101 €
Impôts, taxes et vers/ assimilés	179 339 €	3 295 €	68 540 €	42 698 €		293 873 €	440 312 €	-146 439 €
Charges de Personnel	1 664 203 €	30 149 €	673 166 €	394 239 €		2 761 757 €	4 181 135 €	-1 419 378 €
Dotation aux amortissements	106 751 €	1 898 €	41 731 €	24 740 €		175 120 €	388 643 €	-213 523 €
Autres charges nettes de fonctionnement	(2 297 €)	(41 €)	(898 €)	(532 €)		(3 768 €)	-59 €	-3 709 €
Résultat de fonctionnement	3 039 243 €	54 042 €	1 188 131 €	704 367 €	25 835 €	5 011 617 €	7 721 767 €	-2 710 150 €
Résultat exceptionnel	(6 426 €)	(114 €)	(2 554 €)	(1 488 €)		(10 583 €)	(77 464 €)	+ 66 881 €
Taxation des placements	2 205 €	39 €	862 €	511 €		3 618 €	4 770 €	-1 152 €
Convention d'Objectifs et de Moyens	3 035 023 €	53 966 €	1 186 439 €	703 390 €	25 835 €	5 004 652 €	7 649 073 €	-2 644 421 €

5.4 Salaires dirigeants

Conformément à la loi 2006-586 du 23 mai 2006, art. 20, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et dès lors qu'elles reçoivent une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent mentionner, chaque année, dans leurs comptes financiers, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants.

Ces rémunérations s'élèvent à **255.032€** (total brut 2020).

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

• 6.1 Disponibilités	PTP	CDI	CDD	2020	2019
Comptes courants	31 684 273 €	55 557 688 €	1 507 494 €	88 749 454 €	120 712 867 €
Caisse		118 €		118 €	38 €
Sous-Total Disponibilités au 31/12/2020	31 684 273 €	55 557 806 €	1 507 494 €	88 749 573 €	120 712 906 €
Compte de liaison Débiteur	23 015 109 €		4 818 337 €	27 833 446 €	51 623 520 €
Compte de liaison Crédeur		27 833 446 €		27 833 446 €	51 623 520 €
Total général au 31/12/2020	54 699 382 €	27 724 361 €	6 325 830 €	88 749 573 €	120 712 906 €

Le compte de liaison traduit la créance (débiteur) ou la dette (créditeur) d'un dispositif envers l'autre.

• 6.2 Flux de trésorerie	PTP	CDI	CDD	2020	2019
Solde Ouverture	40 928 035 €	64 263 906 €	15 520 965 €	120 712 906 €	23 576 847 €
Décaissement	-39 878 189 €	-38 627 034 €	-9 947 450 €	-88 452 673 €	-67 294 606 €
Dossiers	-35 187 655 €	-3 653 870 €	-130 220 €	-38 971 746 €	-59 401 026 €
Fonctionnement & investissement	-4 690 534 €	-2 066 439 €	-652 009 €	-7 408 982 €	-7 893 580 €
Remontée Exédents de Trésorerie	0 €	-32 906 724 €	-9 165 221 €	-42 071 945 €	
Encaissement	53 649 536 €	2 087 489 €	752 315 €	56 489 340 €	164 430 665 €
Contributions & collecte	52 808 211 €	563 896 €	237 245 €	53 609 352 €	161 871 381 €
Subventions	800 000 €	1 518 835 €	515 064 €	2 833 898 €	2 192 896 €
Dossiers - Remboursements	9 717 €	4 758 €	6 €	14 482 €	16 195 €
Produits financiers	15 072 €	0 €	0 €	15 072 €	19 878 €
IJSS, Prévoyance, CIF, remboursements formations	16 536 €	0 €	0 €	16 536 €	330 315 €
Solde bancaire comptable de clôture	54 699 382 €	27 724 361 €	6 325 830 €	88 749 573 €	120 712 906 €

7. Evénements post-clôture

France Compétences a procédé au reversement de 67 878 € au titre de la contribution PTP 2019, 5 537 € au titre de la contribution CEP 2019 et 2 842 921 € au titre de la contribution PTP 2020.

Ce dernier versement excède la créance comptabilisée au 31/12/2020 au titre du PTP 2020. Ce dépassement représente environ 6% de la contribution totale à recevoir PTP 2020 comptabilisée, de fait sous-évaluée. Cette contribution notifiée initialement par France Compétences pour 55,5M€ (95 % de la dotation estimée, garantie), avait été révisée à 47,2M€, dans le contexte de crise sanitaire « COVID » apparu en 2020.

Cette révision, demandée par France Compétences, a été basée sur une estimation de la collecte nationale dans ce nouveau contexte de crise, sans pour autant que le montant nous soit notifié.